



#MeToo

Solveig Halloin jugée pour diffamation après avoir accusé l'acteur Philippe Caubère de viol

Par Jean-Loup Adenor

La militante Solveig Halloin avait porté plainte en 2018 contre Philippe Caubère, qu'elle accusait de l'avoir violée en 2010 quelque temps après leur rencontre. En 2019, l'affaire avait été classée sans suite. Le comédien avait ensuite porté plainte pour « diffamation » et « dénonciation calomnieuse ». Le tribunal se prononce ce 18 juin sur le chef de « diffamation ».

La 17e chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris doit se prononcer, ce vendredi 18 juin, sur une des plaintes en diffamation déposées par l'acteur de théâtre Philippe Caubère à l'encontre de la militante des droits des animaux et porte-parole de « Boucherie Abolition » Solveig Halloin. Au printemps 2018, alors que le hashtag #MeToo avait entraîné une mise en lumière sans précédent des affaires de harcèlement sexuel et de viols, Solveig Halloin avait accusé Philippe Caubère de viol sur une page publique du réseau social Facebook.

Dans ce message, elle décrivait Philippe Caubère comme un homme violent, qui l'avait maintenue sous son emprise, violée et agressée sexuellement, assurant connaître d'autres victimes qu'elle encourageait à se joindre à elle. « *Ne me laissez pas seule. Notre silence ne nous a pas protégé (es), ne nous protège pas, ne nous protégera pas...* », concluait-elle notamment en joignant une adresse e-mail ouverte aux fins de récolter ces témoignages. Un an plus tard pourtant, sa plainte a été classée sans suite par

la justice et aucune autre victime ne s'est fait connaître. Le parquet de Créteil a estimé qu'« *aucun élément ne permet[tait] de corroborer les déclarations de la plaignante sur l'absence de consentement* ».

Emballlement médiatique

Le 25 avril 2018, l'acteur Philippe Caubère, qui reconnaît des relations consenties et un « *coup d'amour* » pour Solveig Halloin, a déposé plainte pour diffamation. Cette plainte que *Marianne* a pu consulter vise précisément deux extraits du message posté sur Facebook par la quadragénaire. Il s'agit d'abord du passage où la militante accuse le comédien d'avoir fait subir à de nombreuses femmes des pratiques déviantes : « *Vous êtes nombreuses à avoir vécu l'enfer de l'autre côté du miroir des pratiques perverses et sadiques de cet aficionado de corrida...* », écrit-elle.

L'autre passage incriminé est celui où Solveig Halloin qualifie Philippe Caubère de « *serial violeur* » et de « *prostitueur* ». Ces déclarations « *portent incontestablement atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Philippe Caubère* », estime son avocate, Marie Dosé, dans le dépôt de plainte.

Cette plainte en diffamation, et le classement sans suite auquel elle fait suite, interroge également sur l'emballement médiatique qui précède le travail de la police et de la justice. L'affaire avait fait couler beaucoup d'encre début 2018 et l'acteur de théâtre avait, par exemple, été comparé à Tariq Ramadan, lui aussi accusé de viols, par les avocats de la plaignante. Ce parallèle avait été repris tel quel dans certains journaux. Au cours de l'enquête en diffamation, les enquêteurs n'ont pas pu interroger Solveig Halloin, celle-ci ayant refusé de répondre aux convocations de la justice. ♦